

Commune d'Olemps

29

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	23
<i>Présents :</i>	15
<i>Représentés :</i>	4
<i>Absents :</i>	4
<i>Ayant pris part au vote :</i>	19

Séance publique du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 18 mars, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER.

Mrs Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Karine MINIC représentée par M Pascal PRINGAULT

Mme Francine TEISSIER représentée par Mme Danièle KAYA-VAUR

M Jean GARGUILLO représenté par Mme Sylvie LOPEZ

Mme Huguette THERON-CANUT représentée par Mme Régine DE RODAT

Absents :

Mme Sandrine AUBRY

M Yohan ENCAUSSE

M Stéphane SANSAC

Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M Maurice TEULIER

**Délibération
n°DL20250404**

**SUBVENTION ECOLE PRIVÉE « LES GRILLONS » POUR
2025**

Un avenant règle les relations entre la Commune et l'école privée des Grillons en fixant la participation financière de la collectivité au fonctionnement de l'établissement scolaire privé.

Cet établissement accueille 32 élèves en primaire et 23 en maternelle dont les parents sont domiciliés sur la Commune.

La participation de la Commune s'élève à 251,75€ par enfant en primaire et à 952,40€ par enfant en maternelle, soit une **subvention annuelle de 29 961,19€** pour 2025. Les crédits budgétaires correspondants sont ouverts au budget 2025 de la Commune.

Oui l'exposé de Mme Danièle KAYA-VAUR, rapporteur, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **De valider** la subvention à l'école privée « Les Grillons » pour 2025 ;
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer l'avenant n°22 à la convention avec l'école privée « Les Grillons » ;
- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance
Maurice TEULIER



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Teulier', is written over the official stamp.

Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : 01/04/2025
- Sa publication :
 - o Affichée le : 01/04/2025
 - o Retirée le :